

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 12 (1941)

Heft: 2

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des gisements. Une bonne évacuation de l'eau assécherait tout le gisement et raccourcirait sensiblement le séchage de la tourbe. Il n'est peut-être pas superflu de rappeler que les terrains, récupérés par l'exploitation de la tourbe, pourraient être rendus à l'agriculture. En ce qui concerne l'organisation de l'exploitation et la rentabilité, nous renvoyons les intéressés à l'article de M. le Prof. L. Lièvre, paraissant dans ce même numéro de notre Bulletin.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

1. **Bons de transport.** — Les membres de l'Association trouveront encartés dans le présent bulletin les bons de transport offerts par les compagnies privées de chemins de fer aux membres de l'A. D. I. J. pour 1941. *Ces bons ne sont valables que s'ils sont présentés avec le billet simple course à tarif entier.*
2. **Cotisations.** — Nous prions nos membres de nous verser le montant de leur cotisation pour l'année 1941 avant le 31 mai 1941. En s'acquittant de leur obligation financière dans les délais fixés ils éviteront au caissier de nombreuses et coûteuses démarches. L'A. D. I. J. a besoin de l'appui de tous ses membres pour mener à chef les nombreuses tâches qu'elle s'est imposées et dont la réalisation aura d'heureuses conséquences pour l'ensemble de notre petite patrie jurassienne.
3. **Abonnements.** — Les abonnés au bulletin sont également invités à s'acquitter du montant de l'abonnement pour 1941 avant le 31 mai 1941. Nous rappelons à nos membres que l'abonnement du bulletin est compris dans le montant de la cotisation. Nous invitons nos abonnés à transformer leur abonnement au bulletin en une affiliation à l'Association. Il leur suffit de nous adresser dans ce but une déclaration d'adhésion.
4. **Statuts.** — Nous joignons au présent bulletin un exemplaire de nos nouveaux statuts.